



Acte n°2023B05

## DELIBERATION SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 07 SEPTEMBRE 2023

Nombre de Membres :

En exercice : 21

Présents : 16

Pouvoirs : 4

Votants : 20

Date de convocation du Bureau Communautaire :  
31/08/2023

Le 7 septembre 2023, le Bureau de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Marc PECHOUX, Président, au siège de la Communauté de communes Dombes Saône Vallée, 627 route de Jassans à Trévoux.

Présents : Gabriel AUMONIER, Stéphane BERTHOMIEU, Carole BONTEMPS-HESDIN, Yves DUMOULIN, Christine FORNES, Gilles GARNIER, Vincent LAUTIER, Patrick NABETH, Michèle NUGUET, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, David POMMIER, Gérard PORRETTI, Richard SIMMINI, Nathalie TISSERAND, Frédéric VALLOS.

Absents excusés : Didier ALBAN (Pouvoir Christine FORNES), Fabien BIHLER, Armand CHAUMONT (Pouvoir à Gilles GARNIER), Daniel DOMPONT (Pouvoir à Yves DUMOULIN), Bernard REY (Pouvoir à Patrick NABETH).

Secrétaire de séance : Frédéric VALLOS

**OBJET : ASSAINISSEMENT COLLECTIF – Demande de subvention pour la réalisation de travaux de mise en séparatif des réseaux d'assainissement de la rue Saint-Sorlin et du chemin de la Villarde à Trévoux**

M. Gilles GARNIER, Vice-Président en charge de l'assainissement, présente cette demande de subvention. Cette opération s'inscrit dans le cadre du schéma directeur d'assainissement réalisé en 2015 sur l'agglomération d'assainissement de Trévoux-Bords de Saône.

Les travaux consistent à convertir le réseau unitaire existant en réseau pluvial et à poser un réseau neuf pour la collecte stricte des eaux usées. Ces travaux visent à réduire les eaux claires parasites dans le réseau d'eaux usées (action n°17 du schéma directeur).

Le coût de cette opération est estimé, au stade de l'avant-projet, à un montant de 367 000 € HT.

Cette opération est susceptible d'obtenir une subvention de la part de l'Agence de l'eau selon les modalités d'intervention du 11<sup>ème</sup> programme d'actions 2019-2024.

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire décide à l'unanimité :

- ✓ **D'APPROUVER** le projet de mise en séparatif des réseaux d'assainissement de la rue Saint-Sorlin et du chemin de la Villarde à Trévoux, pour un montant d'opération évalué à 367 000 € HT ;
- ✓ **DE S'ENGAGER** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre de la subvention de l'Agence de l'eau ;
- ✓ **DE S'ENGAGER** à mener à terme cette opération selon les principes de la charte qualité nationale des réseaux d'assainissement ;

- ✓ **DE SOLLICITER** une subvention auprès de l'Agence de l'eau pour la réalisation de cette opération ;
- ✓ **D'AUTORISER** le Président à signer toute pièce nécessaire à ces demandes ;
- ✓ **DE DEMANDER** l'autorisation à l'Agence de l'eau de pouvoir commencer les études et les travaux par anticipation, sans préjuger de l'aide éventuelle qui pourrait être attribuée ;
- ✓ **DE DIRE** que les crédits seront inscrits au budget annexe de l'assainissement collectif 2024.

A Trévoux, le 07/09/2023

**Le Secrétaire de Séance**  
**Frédéric VALLOS**



Affichage électronique le : 14/09/2023

**Le Président,**  
**Marc PECHOUX**

